

DECISION
OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES
AU GRADE DE DIETETICIEN CLASSE NORMALE

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière modifié par le décret n° 2022-55 du 24 janvier 2022

Vu l'avis de concours publié sur le portail des concours de la fonction publique hospitalière de l'ARS, en vue de pourvoir un poste au Centre Hospitalier de BRIVE (19)

DECIDE

Article 1 - Le jury du concours sur titres organisé par le Centre Hospitalier de BRIVE LA GAILLARDE en vue de pourvoir un poste de diététicien classe normale (F/H) est composé comme suit :

- Monsieur Gaëtan ASSIÉ - Directeur des Ressources Humaines - CH de BRIVE, Président de jury
- Monsieur Philippe FAUGERON - Coordonnateur général des soins - CH de BRIVE
- Madame Sandrine DALES - Cadre Supérieur de Santé - Pôle Chirurgie / Pôle Saint Germain - CH BRIVE
- Madame Adeline FOUSSAT - Diététicienne - CH de TULLE

Article 2 : La présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET.

Article 3 - Le Directeur du Centre Hospitalier de Brive certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à BRIVE le 25 août 2022



Le Directeur,

François GAUTHIEZ